

L'ajournement

également si l'on disposait d'un vaccin propre à protéger adéquatement la population canadienne contre la grippe.

Nous sommes très heureux de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) se trouve ici à cette heure tardive. Je suis persuadé qu'il pourra nous éclairer un peu à ce sujet.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Parkdale (M. Haidasz), qui est un médecin qualifié, de nous avoir donné l'occasion d'aborder cette question. Je regrette que Radio-Canada ne l'ait pas consulté avant de diffuser son programme de lundi dernier. Cela lui aurait évité une affirmation malencontreuse.

Cet après-midi, j'ai déposé le dernier rapport du Comité consultatif national des agents immunisants. Ses recommandations concernent le programme 1976-1977 d'immunisation contre la grippe. Je les ai toutes retenues. Elles ont été communiquées aux ministres provinciaux de la Santé, à titre d'information, et j'ai exprimé l'espoir que les provinces donneront bonne suite aux recommandations du comité.

On remarquera que ces recommandations sont les mêmes en substance que celles présentées par le comité après sa réunion de juin dernier. Les seules différences essentielles consistent dans des recommandations particulières pour l'emploi de vaccins bivalents chez l'enfant dans les cas de troubles neuromusculaires chroniques, de cancer et d'affections mettant en jeu des mécanismes de défense biologique. La vaccination systématique des écoliers n'est pas recommandée, mais on prépare actuellement des formules spéciales à l'intention des moins de 20 ans souffrant de certaines maladies chroniques. En examinant ses recommandations, le comité a approuvé l'emploi du vaccin, à la fois bivalent et monovalent, au fur et à mesure où il sera disponible. Le comité a attentivement examiné les diverses solutions de rechange au programme qu'il recommande, en particulier la question de stocker le vaccin monovalent A/New Jersey et de l'employer si nous avons d'autres preuves d'une épidémie prochaine de «grippe porcine».

Aux yeux du comité, l'idée du stock n'a pas semblé une solution valable pour diverses raisons. Premièrement, parce que la grippe causée par un nouveau virus se répand très rapidement parmi la population et les gens ont très peu de chances de recevoir une protection suffisante suite à l'isolation du virus lors de la première attaque. Deuxièmement, il faut au moins 10 jours pour identifier le virus en laboratoire et il faudra encore plus de temps pour étudier le cas et s'assurer que le virus a été transmis d'une personne à une autre. Un troisième facteur important est que, selon les estimations, il faudra attendre au moins 5 à 8 semaines après avoir décidé de recourir au vaccin stocké pour pouvoir administrer le vaccin à tous ceux qui le désirent et pour qu'ils aient le temps de se constituer suffisamment d'anti-corps.

Tous les lots de vaccins contre la grippe vendus au Canada doivent recevoir l'approbation de la Direction de la protection sanitaire. Aucun vaccin ne sera administré s'il ne répond pas aux normes élevées du Canada visant tous les vaccins. Je puis

[M. Haidasz.]

assurer à tous les députés que ces normes seront toujours appliquées avec la même vigueur. Les premiers lots de vaccins ont été approuvés aujourd'hui.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ INDÉPENDANT DE RÉVISION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, dans mes remarques au cours du débat sur le discours du trône, j'ai signalé que j'avais de sérieuses réserves à formuler au sujet de la partie du discours du trône qui porte sur l'Auditeur général. Le gouvernement libéral n'a trop souvent dans le passé nullement tenu compte des recommandations de l'Auditeur général et a continué à faire des dépenses exorbitantes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre préconisent depuis assez longtemps le renforcement du poste de l'Auditeur général; toutefois, presque rien n'a été fait jusqu'ici. Comme le gouvernement est maintenant dépourvu de nouvelles idées, il adopte ouvertement la politique du parti progressiste conservateur en faisant la promesse suivante dans le discours du trône:

Il vous sera demandé d'étudier un projet de loi définissant plus précisément les fonctions et responsabilités de l'Auditeur général du Canada et de fournir à ce serviteur du Parlement les moyens de mieux accomplir sa mission.

Naturellement, monsieur l'Orateur, nous espérons que les intentions du gouvernement sont sincères. Pourtant, lorsque, le 25 octobre, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Andras) quelles étaient les intentions du gouvernement quant à l'application de l'une ou l'autre des 47 recommandations que renferme le rapport établi par le comité indépendant de révision au sujet du bureau de l'Auditeur général, il m'a répondu sans vouloir s'engager. Je soutiens qu'en raison des critiques que l'Auditeur général a formulées récemment relativement à la médiocre gestion financière du gouvernement et à ses méthodes de vérification inefficaces, le gouvernement devrait annoncer clairement à la Chambre ses intentions au sujet du rapport établi par le comité indépendant de révision au sujet du bureau de l'Auditeur général, et au sujet évidemment des recommandations passées de l'Auditeur général.

En fait, monsieur l'Orateur, on prendrait beaucoup plus au sérieux ce que le gouvernement a dit de l'Auditeur général s'il accordait plus d'importance à la déclaration de celui-ci selon laquelle le Parlement a perdu le contrôle effectif des dépenses publiques. Le gouvernement doit prendre des mesures pour obtenir de chaque ministère, société d'État et organisme public un état financier détaillé avant que les dépenses ne soient faites. Par «détaillé», j'entends autre chose qu'une révision générale. Un jour viendra où les députés n'accepteront plus les états financiers remplis de grands titres et d'en-têtes pour mieux camoufler les dépenses.

Dans un récent article du *Maclean's*, l'ancien Auditeur général, Maxwell Henderson déclarait:

C'est l'attitude des derniers échelons de la Fonction publique fédérale qui explique pourquoi nos députés obtiennent si peu de véritables renseignements sur les dépenses publiques. Et en même temps, le cabinet n'est pas particulièrement patient devant les questions des députés. Cela dérange les échéanciers politiques et bureaucratiques, même si cela n'influe que rarement sur les intentions du gouvernement. C'est pourquoi il arrive de plus en plus souvent maintenant que le gouvernement Trudeau ne saisisse la Chambre que du strict minimum de renseignements sur les prévisions budgétaires.